

Amendements Constitutionnels

Proposes et qui seront soumis aux électeurs à l'Election Generale d'Etat.

Le 21 avril 1908.

LOI No 10

Bill du Sénat No 5 - Par M. Reiley.

RESOLUTION CONJOINTE

Proposant un amendement à la Constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 2. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 3. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 4. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 5. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 6. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 7. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 8. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 9. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 10. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 11. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 12. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 13. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 14. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 15. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 16. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

d'honneurs, ou émoluments ou autre compensation...

Article 82 Les allocations pour les frais des commis des officiers nommés dans le précédent article...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 2. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 3. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 4. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 5. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 6. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 7. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 8. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 9. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 10. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 11. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 12. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 13. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 14. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 15. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 16. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 17. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Approuvée le 28 novembre 1907

NEWTON C. BLANCHARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 15

Bill du Sénat No 2 - Par M. Millappa.

RESOLUTION CONJOINTE

Proposant un amendement à l'Article 288 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 2. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 3. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 4. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 5. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 6. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 7. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 8. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 9. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 10. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 11. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

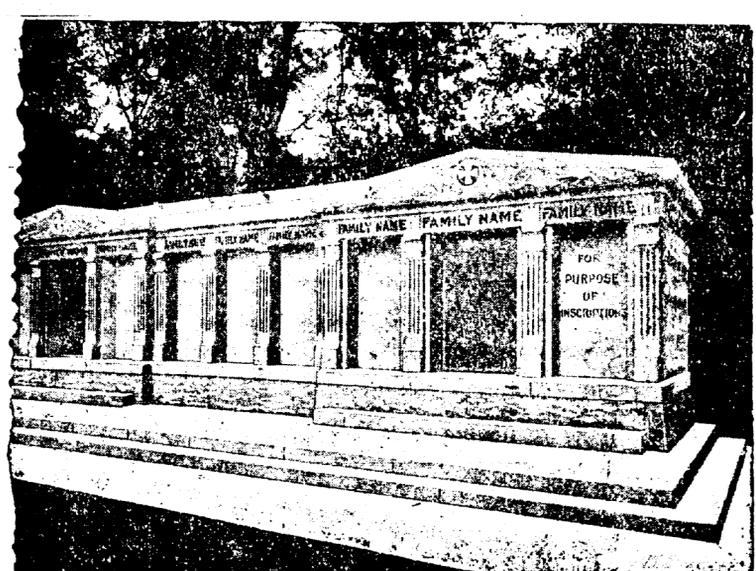
Section 12. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 13. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 14. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 15. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 16. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...



A VENDRE - Les caveaux dont on voit ci-dessus la gravure...

AVIS AUX BANQUES.

Demande de soumissions pour la garde des fonds de l'Etat.

Baton Rouge, Louisiane, le 2 mars 1908. Attendu que suivant l'article 2 de la loi No 23 de la session extraordinaire...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

LOI No 25

Bill de la Chambre No 53 - Par M. Kernan.

RESOLUTION CONJOINTE

Proposant un amendement à la Constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 2. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 3. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 4. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 5. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 6. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

"All green was vanished save of pine and yew, That still displayed their melancholy hue..."

W. G. TEBALD, MEUBLES, 214 RUE DU CAMP.

F. A. BRUNET, HORLOGER BIJOUTIER JOAILLIER.

ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE. Le Seul Grand et Estime Maison Française à la Nouvelle-Orléans...

DIAMANTS, MONTRES, Bijoux en Argent et Or Massif.

A. M. HILL, 635 rue du Canal.

CONSULAT DE FRANCE

Godchaux Building, 306-07. Les jeunes gens faisant partie de la classe de 1907 ou ajournés des classes précédentes...

VAPEURS. LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE. Ligne directe au Havre, Paris (France). Partant tous les vendis, à 10 h. A. M.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE LIGNE DIRECTE.

S. S. VIRGINIE, 25 mai 1908. (Froid des passagers d'entrepont.)

AVIS DE SUCCESSIONS.

MORCEAUX de Louis LALANDE. COURVILLE DE DISTRICT POUR LA succession d'Orléans - No 10,155-Di-

CHEMINS DE FER

Le Meilleur Marché, le Meilleur, le Plus Convenable, Confortable et Agréable VOYAGE A NEW YORK

SOUTHERN PACIFIC

De \$11.00 à \$20.00 d'Economie sur le Prix du Voyage. TAUX PAR TRAJET. Première Classe \$35.00

\$1.00

EXCURSIONS DU DIMANCHE

A Partir du 29 Mars.

I. C. R. R. McComb City

Points Intermédiaires. Quittant la Nlle Orleans à 7.45 a. m.

Y. & M. V. R. R. Baton Rouge

Points Intermédiaires. Quittant la Nlle Orleans à 9.00 a. m.

W. G. TEBALD, MEUBLES, 214 RUE DU CAMP.

Points Intermédiaires. Quittant Baton Rouge à 5.55 p. m.

F. A. BRUNET, HORLOGER BIJOUTIER JOAILLIER.

ACHETEZ vos Billets à la "Union Station" Dimanche matin.

JNO. A. SCOTT, Assistant Agent Général des Passagers.

A. J. McDUGALL, Agent de Division des Passagers.

"OZONE ROUTE"

EXCURSIONS \$1.00

ALLER ET RETOUR DIMANCHES ET MERCREDIS

De la Nouvelle-Orléans, Lne. a. - Livingston, Maud, Abbeville, St. Landry, Florenceville, Bogalusa, Lee's Creek, Rio.

DIAMANTS, MONTRES, Bijoux en Argent et Or Massif.

A. M. HILL, 635 rue du Canal.

CONSULAT DE FRANCE

Godchaux Building, 306-07. Les jeunes gens faisant partie de la classe de 1907...

VAPEURS. LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE. Ligne directe au Havre, Paris (France).

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE LIGNE DIRECTE.

S. S. VIRGINIE, 25 mai 1908. (Froid des passagers d'entrepont.)

AVIS DE SUCCESSIONS.

MORCEAUX de Louis LALANDE. COURVILLE DE DISTRICT POUR LA succession d'Orléans - No 10,155-Di-

Q. & G. ROUTE

New Orleans AND Northeastern Railroad.

LUMBERTON, Miss.

AUX POINTS INTERMEDIAIRES. Avec le même horaire que l'excursion du dimanche.

211 rue St-Charles.

Dépot en coin des rues Poydras et Levee.